



Mission permanente de la Principauté de Monaco auprès des Nations Unies

Permanent Mission of the Principality of Monaco to the United Nations

866 U.N. Plaza, Suite 520 | New York, NY 10017 | Tel : (212) 832-0721 | Fax : (212) 832-5358

*76^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies
New York, 7 décembre 2021*

Point 78 : Les océans et le droit de la mer

Intervention de M. Florian BOTTO,
Deuxième Secrétaire

Monsieur le Président,

Ma délégation remercie les facilitateurs des deux projets de résolution que l'Assemblée générale considère aujourd'hui, Mme Natalie Morris-Sharma pour le projet sur les océans et le droit de la mer et M. Andreas Kravik pour celui sur la viabilité des pêches. Monaco se porte de nouveau co-auteur de ces projets.

Cette année encore, dans un format virtuel, leur excellente conduite de nos travaux a permis d'avoir des projets de résolution de grande qualité.

Le soutien apporté par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer tout au long de l'année doit aussi être salué. Nous saluons aussi tout particulièrement la nomination de M. Vladimir Jares à la tête de la Division.

Monsieur le Président,

Ces résolutions dressent un tableau exhaustif des enjeux qui se présentent, de la santé globale de l'Océan, ainsi que des actions des Etats membres et des organisations internationales pertinentes.

Un corpus scientifique particulièrement fourni est disponible pour nous guider dans nos choix et nos actions. De plus, les activités et les programmes de coopération et de renforcement de capacités visent à garantir que nous progressions tous, ensemble, dans la même direction.

Il est aujourd'hui parfaitement clair que les océans sont particulièrement impactés par la crise climatique, la crise de la biodiversité mondiale, ainsi que des pressions anthropiques comme la pollution, le bruit sous-marin, la surpêche et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Ces menaces sont globales par nature. Le sort des océans sera lié à la réponse que les Etats membres apporteront collectivement à ces trois défis.

La « guerre suicidaire contre la nature » dont parle le Secrétaire général nous concerne tous, où que soyons. Il faut aussi avoir constamment à l'esprit les générations futures car l'issue de ces crises déterminera l'avenir de nos populations, de nos modes de vie et même de certains Etats.

Or, ce qui est une menace existentielle pour l'homme n'est pas une menace existentielle pour la planète en elle-même. La Terre continuera d'exister sans nous ; mais nous ne survivrons pas dans un climat devenu invivable.

Nous savons que l'Océan est une pièce centrale du système climatique mondial. L'homme souffrira des effets immédiats et de long terme entraînés par les phénomènes dont il est lui-même à l'origine. En effet, il est désormais incontestable, d'après le rapport du GIEC de 2021 sur les bases physiques de la science, que l'influence humaine a provoqué le réchauffement de l'atmosphère, de l'Océan et de la terre.

Le réchauffement des océans, la désoxygénation et la fonte des glaces et des calottes glaciaires en particulier en Arctique et au Groenland, sont bien documentés.

L'acidification des océans a des effets socio-économiques très prononcés, notamment sur le tourisme en raison du blanchiment des coraux ou sur la pêche et la sécurité alimentaire en s'attaquant aux fruits de mer développant une coquille calcaire et au plancton, à la base de la chaîne alimentaire.

Par ailleurs, l'élévation du niveau de la mer, qui va aller en s'accéléralant, menace notamment les grandes villes côtières, les deltas, les plaines côtières de faible élévation et les îles de faible altitude. Les coûts très importants de l'atténuation et de l'adaptation rendent ce phénomène particulièrement préoccupant pour les pays en développement et surtout les petits Etats insulaires en développement.

Les événements météorologiques extrêmes vont quant à eux devenir plus fréquents et destructeurs, effaçant lorsqu'ils surviennent des années de progrès et de développement.

La réunion du Processus consultatif informel sur les océans et le droit de la mer, co-présidé par les Représentants permanents de Monaco et de Tonga en juin dernier, a permis d'approfondir nos connaissances et notre compréhension de ces phénomènes. Nous remercions de nouveau les experts et les délégations qui ont pris part aux discussions.

Monsieur le Président,

La lutte contre la pollution, notamment la pollution plastique et microplastique, est une autre priorité, au même titre que la protection de la biodiversité marine.

En marge du Congrès de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), dans la ville portuaire de Marseille en septembre dernier, la Principauté a participé au lancement du plan d'action intitulé « *la Méditerranée, une mer exemplaire d'ici 2030* ». Dans le cadre de cette initiative française, Monaco s'engage notamment à « relever l'ambition pour la préservation de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée ».

La mer Méditerranée est indissociable de l'identité même de Monaco.

Pays tourné vers la mer, par sa situation géographique et par l'engagement fort de ses Princes, Monaco soutient depuis plusieurs décennies des initiatives en faveur de sa préservation. Nous pouvons citer ici quelques exemples :

-l'accord RAMOGE sur la lutte contre la pollution marine, avec la France et l'Italie, depuis 1976,

- l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), signé en 1996 et qui compte aujourd'hui 24 Parties,
- le sanctuaire PELAGOS pour la protection des cétacés, avec la France et l'Italie, depuis 1999,
- le fonds fiduciaire « Medfund » pour promouvoir les aires marines protégées, créé avec la France et la Tunisie notamment,
- le programme « BeMed » pour promouvoir la lutte contre les pollutions plastiques, initié par la Fondation Prince Albert II de Monaco.

Sans protection de l'environnement et de la biodiversité, il ne pourra pas y avoir d'utilisation durable des ressources marines dans le futur. C'est cette conviction qui guide les positions prises dans les forums internationaux.

Ma délégation espère que les travaux de la Conférence intergouvernementale chargée de l'élaboration de l'Accord de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (dit « BBNJ ») pourront reprendre et être finalisés en 2022.

Cet Accord devra venir compléter le régime existant pour sortir du statu quo et assurer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones au-delà de la juridiction nationale. A cet égard, nous continuerons notamment d'appeler à l'établissement d'un réseau global d'aires marines protégées interconnectées, bénéficiant d'un haut niveau de protection, sur décision de la Conférence des Parties au futur Accord.

Monsieur le Président,

Ma délégation se tourne aussi vers Lisbonne et espère que la Conférence des Nations Unies sur la mise en œuvre de l'ODD 14 pourra bien se tenir en 2022 et marquer ainsi un jalon important vers la réalisation des cibles de cet objectif.

Enfin, la Principauté de Monaco salue le lancement de la Décennie des sciences océaniques au service du développement durable 2021-2030 et le rôle clé de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO à cet égard. Cette Décennie nous offre l'opportunité d'accroître nos connaissances, d'approfondir la coordination et la coopération internationales et de renforcer les capacités ainsi que l'interface entre la science et les décisions politiques.